



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.25
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant
des mesures d'urgence

3. Moyens de mise en oeuvre

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné les paragraphes 76, 77 et 77 bis de la section C.3 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ____e séance le __ juin 1997.
2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et a recommandé à la session extraordinaire d'adopter la version ainsi modifiée.

Le paragraphe 76 a été modifié comme suit :

"Pour réduire les obstacles qui s'opposent à l'utilisation plus fréquente des instruments économiques, les gouvernements et organisations internationales devraient recueillir et se communiquer des informations sur l'utilisation des instruments économiques, et mettre en place des dispositifs pilotes qui, notamment, indiqueraient comment utiliser au mieux ces instruments tout en évitant les effets néfastes sur la compétitivité et les termes de l'échange de tous les pays, en particulier des pays en développement, et sur les groupes sociaux défavorisés et vulnérables. Lorsqu'ils adoptent des instruments économiques qui augmentent le coût des activités économiques pour les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME), les gouvernements devraient prévoir des modalités d'application par étapes, des programmes d'information du public et une assistance technique ciblée pour réduire les effets sur la répartition. Il

ressort de diverses études et expériences pratiques effectuées dans un certain nombre de pays, en particulier des pays développés, que l'utilisation d'instruments économiques présente des possibilités d'avantages mutuels en permettant d'orienter vers le long terme le comportement des consommateurs et des producteurs. Il est nécessaire pourtant de réaliser de nouvelles études et de mettre à l'épreuve de nouvelles expériences pratiques, dans des pays plus nombreux et en tenant compte de la situation de ces pays, ainsi que de l'acceptabilité, de la légitimité, de l'équité et de l'efficacité de ces instruments économiques."
